

Raccordement au réseau d'eau potable

Service de l'Eau et de l'Assainissement
296, avenue Bollée, CS 40010, 72039 Le Mans Cedex 9
02 43 47 39 00 (tapez 2)
eau.assainissement.guichet.unique@lemans.fr

Merci de cocher les cases appropriées ☒. Nous vous invitons à vous aider de la notice explicative en page 2 pour formuler votre demande.

TYPE D'OPÉRATION

- nouveau branchement sans pose de compteur* nouveau branchement avec pose de compteur*
 pose de compteur sur branchement existant* réouverture de branchement après fermeture provisoire

COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

- particulier : Mme M. : prénom et nom de la personne 1 : _____
date de naissance : _____ lieu de naissance : _____
 Mme M. : prénom et nom de la personne 2 : _____
date de naissance : _____ lieu de naissance : _____
adresse : _____
adresse électronique : _____ téléphone : _____
- société : dénomination de la société : _____
numéro de Siret : _____
 Mme M. : prénom et nom du gérant : _____
date de naissance : _____ lieu de naissance : _____
adresse : _____
adresse électronique : _____ téléphone : _____

LIEU À DESSERVIR

- numéro de parcelle cadastrale : _____
- maison : adresse : _____
- appartement : numéro : ____ étage : ____ adresse : _____
- autre adresse : _____
- l'immeuble dont je suis propriétaire a plus de deux ans et je peux bénéficier de la TVA réduite pour mes travaux

RENSEIGNEMENTS SUR L'ABONNÉ

Ne compléter cette partie que si l'abonné n'est pas le propriétaire désigné plus haut.

- personne 1 : Mme M. : prénom et nom : _____
date de naissance : _____ lieu de naissance : _____
- personne 2 : Mme M. : prénom et nom : _____
date de naissance : _____ lieu de naissance : _____
adresse électronique : _____ téléphone : _____

DESTINATAIRES DES FACTURES

- travaux : adresser la facture au propriétaire
 adresser la facture à : _____
- pose du compteur : adresser la facture au propriétaire
 adresser la facture à : _____
- consommation : adresser la facture à l'abonné
 adresser la facture à : _____

Demande de raccordement au réseau d'eau potable

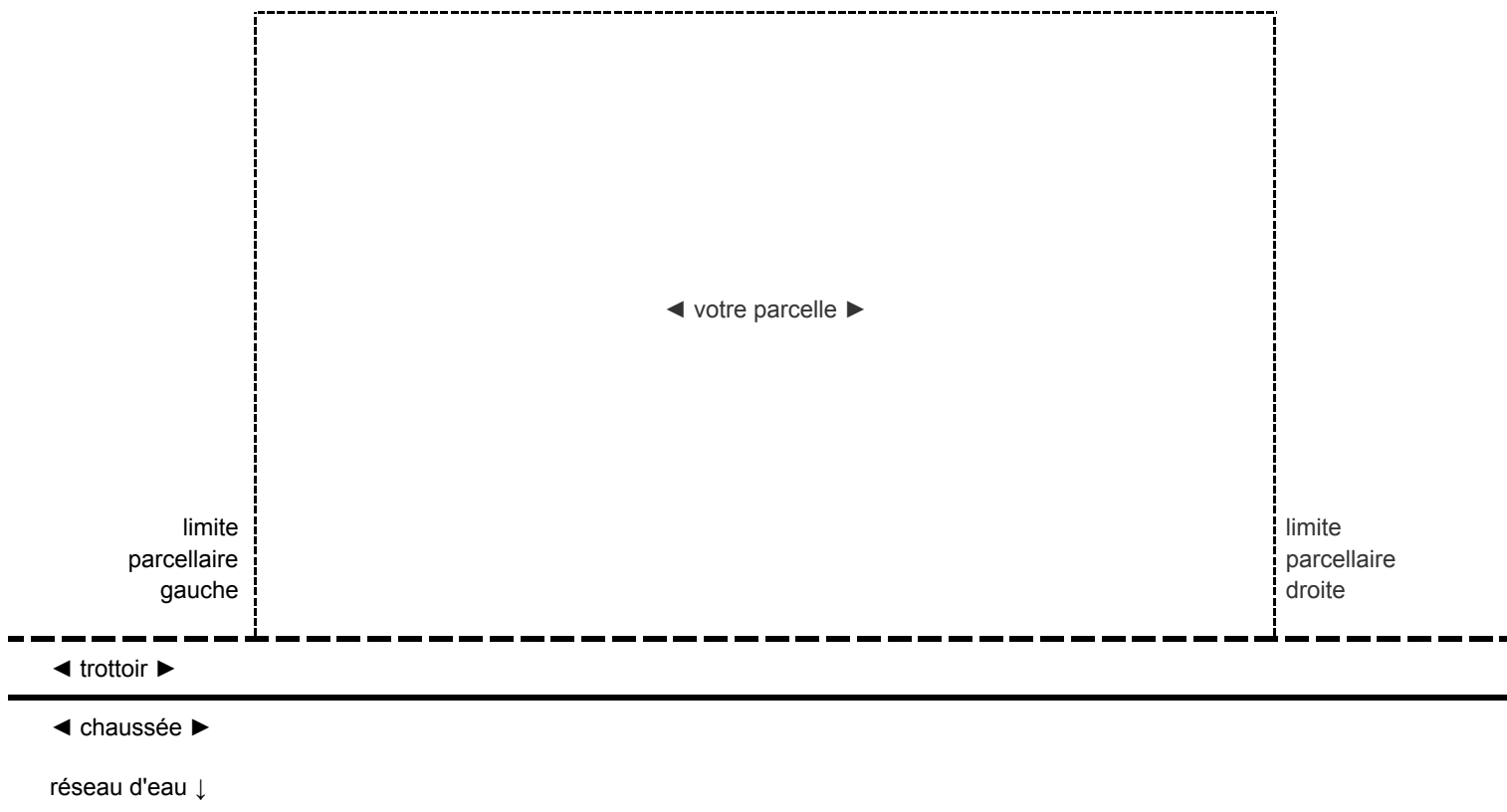
* valant contrat d'abonnement au service de l'Eau et de l'Assainissement

je joins un schéma (cf. page 2) en cas de création de branchement ou de pose de compteur

fait à : _____ le : _____ signature : _____

SCHÉMA DE LOCALISATION DU BRANCHEMENT

Merci de dessiner la position du branchement envisagé, vu du dessus, et d'indiquer la distance par rapport à la limite parcellaire droite ou gauche.
Le trait en pointillés fins représente les limites de votre parcelle. Le trait en pointillés épais figure la limite entre le domaine privé et le domaine public (rue).



MESURE

la distance du branchement est de : _____ mètres
par rapport à la limite parcellaire : gauche, droite

PARTIE RÉSERVÉE AUX PROFESSIONNELS

débit maximum prévu en mètres cubes par heure : _____
usage : courant, incendie, arrosage, chantier

Notice explicative

COMMENT EFFECTUER LA DEMANDE ?

Si des travaux sont nécessaires, merci de nous adresser ce formulaire et les pièces utiles à l'établissement d'un devis. Vous pouvez prendre rendez-vous avec un technicien pour une visite d'étude préalable.

Une fois que vous avez obtenu les autorisations administratives et accepté le devis, nous fixons ensemble la date des travaux.

Les travaux peuvent être réalisés par nos soins à condition que l'installation projetée réponde aux règlements intérieurs et aux normes légales.

QUELLE EST L'ÉTENDUE DE NOTRE PRESTATION ?

Nous réalisons les opérations suivantes.

- L'établissement d'un devis gratuit,
- uniquement pour les travaux réalisés par nos soins, la rédaction de la Déclaration d'intention de commencer les travaux (DICT),
- l'exécution des travaux, du réseau jusqu'en limite de propriété.

QUE RESTE-T-IL À LA CHARGE DU DEMANDEUR ?

Les frais de branchement ou de pose de compteur par nos soins sont à régler à Le Mans Métropole aux tarifs en vigueur à la date des travaux.

L'abonnement prend effet à la pose du compteur.

QUELLE EST LA RÉGLEMENTATION À RESPECTER ?

Le détail de la responsabilité de l'utilisateur et des obligations en matière de qualité sanitaire est à lire sur www.lemansmetropole.fr/eau dans la partie "Réglementation".

QUELS SONT MES DROITS SUR MES DONNÉES PERSONNELLES ?

Conformément aux dispositions du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, dit "Règlement général sur la protection des données (RGPD)", et à celles de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique et aux libertés, vous bénéficiez des droits suivants sur les données qui vous concernent.

- Accès,
- rectification,
- suppression,
- opposition au traitement.

Pour exercer ces droits auprès de notre collectivité, vous pouvez contacter son délégué à la protection des données. Vous trouverez ses coordonnées et plus d'informations dans les mentions légales de notre site internet www.lemansmetropole.fr.